



## Parcelle mitoyenne avec Camping

-----  
Par Stephane57

Bonjour,

Voici 9 ans que nous avons fait construire dans le charmant Village de Verteillac, notre parcelle est mitoyenne au camping du village par un coté.

Le bruit cour que le camping va s'agrandir et là je serai mitoyen sur deux cotés.

Bien sûr qu'il y aura un grillage et une haie de séparation.

Je voudrais savoir qu'elle sont mes droits ? Pour moi et pour les autres propriétaires du lotissement.

J'ai fais venir une agence immobilière pour la faire estimer.

Par ce que ma maison va perdre en valeur ! qu'elle sont mes recours demander des indemnités de compensation de perte!

Je ne sais pas

Cordialement Stéphane

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Si le camping doit vous créer un trouble anormal de voisinage, vous pouvez demander une indemnité en compensation de ce trouble. La charge de la preuve vous incombe.

-----  
Par Stephane57

Qu'elle sorte de preuve ?

-----  
Par Stephane57

En faite le camping veux rachète trois lots Pour mettre 14 mobilums qui me touche la vue sur deux cotés de ma parcelle.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Quand on achète une maison, on n'achète jamais une garantie sur le voisinage.

Si vous pouvez prouver un "trouble anormal de voisinage", vous pouvez assigner le camping.

Consultez un avocat et préparez vos économies et votre patience.